

tion du droit de l'individu de vivre sa vie loin des regards indiscrets du public, pourvu que cela ne gêne personne. Il s'agit de ses propres affaires. Même la question de l'avortement, soulevée si souvent par la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), pose la question de l'intimité. A notre avis, il s'agit d'une décision personnelle.

Il faut distinguer avec soin entre l'intimité des individus et celle des sociétés, qui nous touche tous. Le public a le droit de tout savoir sur les questions qui nous touchent, qu'il s'agisse du gouvernement ou des sociétés constituées. Ce n'est pas de la curiosité mal placée de s'inquiéter de notre avenir. Nous voulons savoir comment les décisions prises par les sociétés publiques ou privées vont toucher notre avenir. Il faut faire une distinction très nette entre les chambres à coucher et les conseils d'administration de la nation. Aucun secret ne devrait entourer les opérations des conseils d'administration.

Dans notre société, nous examinons, à juste titre, les mesures fiscales. Aucun sujet ne touche d'aussi près les gens que les politiques fiscales de leurs législateurs. Pourtant nous oublions que par leurs politiques sur les investissements et les prix, les sociétés privées exercent de fait des pouvoirs fiscaux. La différence est simple. Il y a représentation à l'échelon public. On peut prendre position sur les mesures fiscales grâce à ses représentants. Quel genre de représentation avons-nous à l'égard des politiques touchant la fiscalité ou l'établissement des prix des sociétés privées ou publiques?

On peut prétendre que le marché leur impose une discipline. Si nous vivions en 1700 ou en 1800, je pourrais convenir que le marché tend à soumettre les sociétés à des contraintes en ce qui concerne la fixation des prix et d'autres pratiques. La main invisible aurait pu se faire sentir à cette époque. Mais il n'en est pas de même aujourd'hui. De nos jours, soit en vertu de droits monétaires ou de droits sur les brevets, les compagnies ont le pouvoir d'établir leurs propres politiques. S'il y a concurrence, celle-ci diffère de son concept traditionnel. Puisque les sociétés commerciales ont ce que nous appelons dans notre parti le pouvoir de taxer, les représentants de la population et la population elle-même devraient avoir le pouvoir d'enquêter sur leurs droits en la matière et sur l'exercice de ces droits.

Certains députés ont demandé ce que nous voulions savoir. Ils se demandent ce que nous

[M. Saltsman.]

cherchons à découvrir au moyen de cette résolution terriblement vague. On a fait ressortir qu'il n'y a même pas de comptabilisation normalisée. S'il doit y avoir divulgation publique, il faut qu'il y ait une comptabilisation normalisée en conséquence.

Que voulons-nous savoir, monsieur l'Orateur? Nous voulons savoir ce que sera la politique d'investissement de ces sociétés. Il nous faut savoir si elle sera bonne et si elle apportera le maximum de richesses et d'avantages sociaux à notre société. Dans un monde où les ressources sont rares, il importe que nous sachions si ces sociétés sont productives. Du point de vue de la politique publique, il importe que nous sachions si un tarif doit être prévu et quelles taxes on devrait leur imposer. Que valent les arguments invoqués contre certaines attitudes du gouvernement à l'égard de ses industries? Il importe au plus haut point que nous sachions quelles sont leurs politiques et leurs lignes de conduite en matière de prix. Il existe des précédents d'intervention, quelle que soit l'importance de la société, dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Il importe surtout d'avoir ces renseignements à cause des proportions de la propriété étrangère. Quelle est la relation exacte entre les filiales canadiennes et la société mère? Nous devons dépasser les vagues connaissances que nous avons à l'heure actuelle. Nous devons savoir quand des prises de possession ont lieu, pour ne pas avoir à agir de toute urgence comme on l'a fait dernièrement au sujet de l'industrie de l'uranium. Le gaspillage au sein du gouvernement est évident et il finit toujours par être mis à jour. Le comité parlementaire est très appliqué et l'auditeur général fait un excellent travail. Toutefois, le gaspillage dans le secteur privé est tout à fait caché. Il faut révéler tout le coulage qui s'y fait. Le public serait scandalisé d'apprendre que les \$15 millions de la remise en état du *Bonaventure* ne sont rien à comparer à la dilapidation que l'on pratique dans le secteur privé.

Conformément à l'entente conclue plus tôt, puis-je signaler qu'il est 5 heures et finir plus tard?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. En conformité de l'ordre adopté plus tôt au cours de la séance, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, soit les avis de motion (documents).